

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 6 juillet 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 6 juillet 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

Monsieur Roger Cloutier
Monsieur Yves Guérette
Madame Dominique Lussier
Monsieur Marcel Therrien

Monsieur Jean-Sébastien Savaria est absent et excusé de son absence

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal, débutant à 19h30

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. Résolution numéro 101-07-2021 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

5.1 Ristourne – Les Caisses Desjardins

5.2 Ristourne – Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence

5.3 Programme aide financière pour les infrastructures municipales – MAMH

6. Administration et finances

6.1 Rapport financier consolidé 2020 – Dépôt du rapport

6.2 Adoption des comptes payés et à payer

6.3 Règlement numéro 04-2021, gestion contractuelle - Adoption

6.4 Demande d'appui financier - Fondation la Clé sur la Porte Inc.

6.5 Ressources humaines – Démission de l'inspecteur municipal

6.6 Ressources humaines – Embauche au poste d'inspecteur municipal

6.7 Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau – Nomination d'un responsable

6.8 Assurances collectives – Modification, changement d'assureur

6.9 Réfection du rang Saint-Roch – Emprunt temporaire

6.10 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription

6.11 Engagement pour contrer la violence conjugale –

Nomination du bureau municipal endroit sécuritaire

- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 8. Transport routier et travaux publics**
 - 8.1 Rapport des travaux publics
 - 8.2 Réfection du Rang St-Roch – Attribution du contrat
 - 8.3 Bureau municipal - Réparation du pavé uni
 - 8.4 Bibliothèque – Réparation de l’escalier arrière – Attribution du contrat
 - 8.5 Aspirateur central, bureau municipal - Remplacement
- 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains
 - 9.2 Rapport – Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre
 - 9.3 Régie d’Aqueduc Richelieu-Centre – Réponse résolution numéro 081-05-2021
 - 9.4 Compte rendu de l’inspection des bandes riveraines – Dépôt du rapport
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
 - 10.2 Concordance au schéma d’aménagement révisé de la MRC - Offre de service Alain Delorme, urbaniste
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Rapport – Comité des loisirs
 - 11.2 Subvention soutien à l’action bénévole – Bonification du défilé
- 12. Sujet divers**
- 13. Périodes de questions**
- 14. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal

Résolution numéro 102- 07-2021

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l’assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s’ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n’a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

- 5.1 Ristourne – Les Caisses Desjardins
- 5.2 Ristourne – Agence municipale de financement et de développement des Centres d’urgence
- 5.3 Programme aide financière pour les infrastructures municipales – MAMH

6. Administration et finances

6.1 Rapport financier consolidé 2020 – Dépôt du rapport

Le vérificateur externe, Monsieur Dany Coderre, CPA, auditeur, ayant fait la présentation du rapport financier 2020 aux membres du conseil municipal lors de l'assemblée du 1^{er} juin, la directrice générale dépose le rapport consolidé aux membres du conseil.

Résolution 103-07-2020

6.2 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 29 mai 2021 au 30 juin 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	7 842,88 \$
Employés	19 005,93 \$
Autres, frais déplacement	\$

Dépense :

Administration	30 419,75 \$
Sécurité publique	191 099,42 \$
Transport (voirie)	55 535,10 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	42 424,43 \$
Eaux usées	13 323,28 \$
Santé et bien-être	410,42 \$

Aménagement urbanisme 3 401,58 \$

Loisir et Culture

Loisir et culture 8 253,20 \$

Dépenses d'investissement

Total : 375 337,53 \$

Le conseiller, Monsieur Roger Cloutier, pose des questions concernant certaines dépenses effectués.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 104-07-2021

6.3 Règlement numéro 04-2021, règlement de gestion contractuelle abrogeant le règlement 06-2018 - Adoption

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté sa politique de gestion contractuelle le 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 67, favorisant l'achat local;

CONSIDÉRANT que des mesures additionnelles doivent être prévues dans ledit règlement afin de répondre aux exigences gouvernementales actuelles;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil municipal s'étant tenue le 1^{er} juin 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et que le projet de règlement fut déposé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu que le Règlement numéro 04-2021, intitulé Règlement de gestion

contractuelle abrogeant le règlement 06-2018 soit adopté tel que libellé selon le document déposé aux membres du conseil municipal lors de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 105-07-2021

6.4 Demande d'appui financier – Fondation la Clé sur la porte

CONSIDÉRANT le statut de la Municipalité de St-Barnabé-Sud, à titre de municipalité alliée dans la lutte pour contrer la violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable des cas, plusieurs d'entre eux étant directement relié au confinement vécu en période de pandémie;

CONSIDÉRANT l'augmentation des besoins de ressources pour les organismes venant en aide aux victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fondation La Clé sur la porte visant la consolidation du service de prévention/sensibilisation ainsi que la refonte complète du parc de jeu des enfants;

• *Monsieur Yves Guérette fait une suggestion concernant le montant à allouer, les membres du conseil discutent entre eux à ce sujet;*

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

D'appuyer la Fondation La Clé sur la porte par un don au montant de 300 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 106-07-2021

6.5 Ressource humaine – Démission de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Monsieur René Martin, en date du 1^{er} juin 2021 remettant sa démission à titre d'inspecteur municipal, cette démission étant effective le jour même;

CONSIDÉRANT que toutes les sommes dues à Monsieur Martin ont été versées à ce dernier et que son relevé d'emploi fut produit en date du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu que le Conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur René Martin à titre d'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 107-07-2021

6.6 Ressource humaine – Embauche au poste d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur René Martin au poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

- Madame Linda Normandeau, directrice générale
- Monsieur Roger Cloutier, conseiller municipal
- Monsieur Raymond Lessard, urbaniste

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à trois entrevues parmi les six curriculum vitae reçus;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Monsieur Francis Grégoire au poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que vu l'urgence de combler ledit poste, Monsieur Grégoire a débuté son travail à la Municipalité en date du 29 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer le contrat de travail de Monsieur Francis

Grégoire, selon les informations préalablement discutées avec les membres du conseil lors d'une précédente réunion;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Monsieur Grégoire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 108-07-2021

6.7 Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau – Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de nommer une personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, relativement à l'entente intermunicipale concernant la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Francis Grégoire à titre d'inspecteur municipal de la Municipalité de St-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud procède, par la présente résolution, à la nomination de Monsieur Francis Grégoire, inspecteur municipal, à titre de personne désignée pour intervenir sur le territoire municipal, concernant tout dossier traitant de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 109-07-2021

6.8 Assurances collectives – Modification, changement d'assureur

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable du coût des assurances collectives pour le renouvellement du service pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de conserver les avantages d'une assurance collective auprès de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte de participer pour le bénéfice de ses au Contrat;

QUE la Municipalité souscrive au 1^{er} août 2021 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

- Monsieur Roger Cloutier pose une question

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 110-07-2021

6.9 Emprunt temporaire – Financement réfection Rang Saint-Roch

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barnabé-Sud procédera à la réfection du Rang Saint-Roch, les travaux étant prévus entre le 5 juillet 2021 et le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire afin d'assurer le paiement des fournisseurs dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT les trois offres reçues pour cet emprunt, soit :

Desjardins entreprises, sous l'appellation Financement relais, étant un prêt sur mesures permettant l'attente de déboursés de subvention, avec le taux de base (actuellement à 2.45%);

La Banque Nationale avec un prêt selon le taux de base (actuellement à 2.45%), minoré de 0.25%, donc fixé en date d'aujourd'hui à 2.20%;

RBC, La Banque Royale avec une marge de crédit selon le taux de base (actuellement à 2.45%) minoré de 1.10%, donc fixé en date d'aujourd'hui à 1.35%;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu

Que la municipalité accepte la proposition d'emprunt temporaire de RBC Banque Royale;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, tous les documents nécessaires à l'égard de cet emprunt temporaire pour un montant maximal de 1 600 000 \$, un montant de 1 962 000 \$ ayant été préalablement autorisé par le règlement d'emprunt numéro 09-2020 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Direction générale des finances municipales, en date du 9 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.10 Résolution 111-07-2021

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalité – Inscription

CONSIDÉRANT l'annonce de la tenue du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT la pertinence d'y assurer la représentation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la volonté du Maire, Monsieur Alain Jobin, d'y assister;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu

D'AUTORISER l'inscription au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Maire, Monsieur Alain Jobin ainsi que des conseillers, Madame Dominique Lussier et Monsieur Marcel Therrien;

D'UTILISER les postes budgétaires prévus à cet effet, frais de déplacements élus et perfectionnement élus afin de permettre ces inscriptions;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.11 Résolution 112- 07-2021
Engagement pour contrer la violence conjugale – Attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à titre de municipalité affiliée dans la lutte pour contrer la violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant la dernière année;

CONSIDÉRANT les efforts et les gestes concrets mis en place dans notre région par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

Que le conseil municipal nomme et attribue au bureau municipal le statut d'endroit sécuritaire où toute personne victime de violence conjugale peut se réfugier sur les heures d'ouverture;

De permettre aux employés municipaux de suivre une courte formation d'une heure avec une intervenante en sensibilisation de l'organisme La Clé sur la Porte afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide;

Cette décision permettra à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celles de ses enfants, de se rendre au bureau municipal sur les heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que recevoir la protection des corps policiers;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

8.2 Résolution 113-07-2021
Travaux de pavage du rang Saint-Roch – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT les travaux prévus de réfection (pavage) du Rang Saint-Roch;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues et conformes au devis émis, soit;

- Pavages Maska Inc., au montant de 1 361 613,78\$
- Sintra Inc., au montant de 1 682 963,39\$
- Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 1 774 116,27 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur chargé de projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, et résolu

D'ATTRIBUER le contrat de réfection (pavage) du rang Saint-Roch à l'entreprise Pavages Maska Inc.;

DE PRENDRE ACTE que les travaux doivent s'effectuer entre le 5 juillet 2021 et le 27 août 2021;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.3 Résolution 114-07-2021
Bureau municipal – Réparation du pavé uni**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la réparation du pavé uni à l'entrée du bureau municipal;

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a répondu à l'invitation à soumissionner, soit :

LP Gazon avec une soumission au montant de 2 874,38 \$

- *Les membres du conseil discutent entre eux du dossier*

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

D'attribuer le contrat, selon la soumission reçue, à l'entreprise LP Gazon au montant de 2 874,38 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.4 Résolution 115-07-2021
Bibliothèque – Réparation de l'escalier arrière – Attribution du contrat**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la réparation de l'escalier arrière de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit;

- Monsieur Rénove-Tout, au montant de 5 450 \$
- D'Aquila Construction, au montant de 2 522 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

D'ATTRIBUER le contrat, selon la soumission reçue, à l'entreprise D'Aquila Construction au montant de 2 522 \$;

DE PRENDRE ACTE, que l'entrepreneur a fourni, avec sa soumission, une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.5 Résolution 116-07-2021
Aspirateur central, bureau municipal – Remplacement**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'aspirateur central du bureau municipal;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, pour du matériel similaire de marque Drain Vac soit :

- Aspirateur FR au montant de 900,00 \$
- Drain Vac International 2006 Inc. au montant de 2 865,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu

D'ATTRIBUER le contrat, selon la soumission reçue, à l'entreprise Aspirateur FR au montant de 900 \$, installation incluse;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu-Centre – Réponse à la résolution numéro 081-05-2021

Le maire fait mention de la réponse reçue de la Régie de l'Aqueduc Richelieu

9.4 Compte-rendu de l'inspection des bandes riveraines – Dépôt du rapport

La directrice générale a déposé aux conseillers une copie du rapport de Monsieur Jean-Philippe Denoncourt, inspecteur des rives.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 117-07-2021

10.2 Concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC – Offre de services, Alain Delorme, urbaniste

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité d'effectuer des modifications à ses règlements d'urbanisme, afin d'en préserver la concordance relativement aux dispositions concernant la gestion de la fonction commerciale;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Monsieur Alain Delorme, au montant de 1 450 \$, afin d'effectuer les corrections nécessaires

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu

DE MANDATER Monsieur Alain Delorme, afin de procéder aux modifications requises à ses règlements dans le but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

DE PRENDRE ACTE que selon les disponibilités de Monsieur Delorme, les projets de règlements seront disponibles pour adoption pour la séance du mois de septembre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée au comité de loisirs.

Résolution numéro 118-07-2021

11.2 Subvention soutien à l'action bénévole – Bonification du défilé

CONSIDÉRANT la subvention "Soutien à l'action bénévole" reçue de Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe au montant de 5000\$;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être utilisé afin d'organiser et/ou de bonifier une fête familiale lorsque les consignes de la Santé publique le permettront;

CONSIDÉRANT l'organisation du défilé prévu par le Comité des loisirs de Saint-Barnabé-Sud, en date du 21 août prochain;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'appuyer et de bonifier cette activité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, et résolu

D'UTILISER le montant alloué de 5000 \$ afin de bonifier les activités entourant le défilé prévu, par la présence sur place de deux, ou trois selon la disponibilité, camions de rue, afin d'offrir des produits alimentaires aux citoyens;

D'UTILISER le montant alloué afin d'offrir aux citoyens un coupon rabais de 10 \$ applicable sur des produits alimentaires disponibles auprès des camions de rue présents sur place le jour du défilé.

QUE la Municipalité débourse, si nécessaire, les coûts supplémentaires à la tenue de cette bonification d'activité à même les fonds disponibles au poste budgétaire "Loisirs-culture", et en utilisant le montant de 1000 \$ prévu au budget pour le concours d'embellissement n'ayant pas eu lieu;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 119-07-2021

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Marcel Therrien, la séance est levée à 20h54.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Linda Normandeau</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

(s) Linda Normandeau
Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière